



## Réévaluation de la pension alimentaire

Par **DANILE**, le **29/02/2008** à **15:44**

Bonjour, mon mari est divorcé depuis 2005 avec 2 enfants de 15 et 17 ans- l'ex demande une réévaluation importante puisque nous passerions de 80 euros par enfant et par mois à 200 par enfant et par mois. nous avons eu 1 fille qui a 18 mois et j'ai un garçon de 10 ans- lors du jugement du divorce, celle ci avait consenti à cette somme car nous prenions les enfants en week -end du vendredi soir au lundi matin (tous les 15 jours) et nous devions acheter des vêtements pour eux cela éviter des bagages. De plus, nous avons fait construire et nous leur avons fait une chambre + aménagement+ ordinateur++++. l'ex est logée gratuitement chez un commerçant (compagnon) et donc n'a aucune charge locative (pas de loyer, edf, taxe habitation, eaux....) son revenu est net Comment pouvons nous nous défendre ? existe t- il une jurisprudence dans un cas comme le notre? merci de votre réponse.

Par **lolo33200**, le **03/03/2008** à **14:27**

BONJOUR  
JE SUIS SEPARER DU PAPA DE MES ENFANTS ET TOUS LES AN A LA PERIODE DE JANVIER JE FAIS UN REVALORISATION DE PENSION ALIMENTAIRE SUR LE SITE WWW.INSEE.FR  
JE SAIS QU'UNE REVALORISATION PEUX SE FAIRE SUR 5 ANS  
POUR POUVOIR VOUS MEME CALCULER LE MONTANT IL VOUS FAUT VOUS MUNIR DE LA DATE DU JUGEMENT  
EN ESPERANT AVOIR PU VOUS AIDER  
MARYLENE